



## Rentrée du 3 mai : ce qui change et ce qui ne change pas...

publié le 29/04/2021 - mis à jour le 01/05/2021

### Descriptif :

Un nouveau protocole sanitaire s'appliquera à partir de lundi 3 mai visant à éviter au maximum le brassage d'élèves à l'intérieur des bâtiments.

Chers parents, chers élèves,

Nous reprenons les cours pour tous nos élèves le 3 mai, ce qui est, je le dis, une très bonne chose. Cependant, la règle "**1 cas covid au sein d'une classe = 1 classe fermée**" nous impose de revoir quelque peu notre organisation qui s'appliquera a minima jusqu'à la fin mai et si besoin jusqu'au 6 juillet.

### ○ Nous allons réorganiser l'emploi du temps de la manière suivante :

- Les cours se dérouleront systématiquement en classe entière, aucun élève ne sera en cours avec un élève provenant d'une autre classe, ce qui implique des modifications importantes d'emploi du temps et peut-être une augmentation du nombre d'heures d'étude de vos enfants par semaine. (ex : plus de groupes en sciences, svt, techno, LV 2, latin, Euro, ATP...)
- Je suspends, jusqu'à nouvel ordre, toute activité sur la pause méridienne (UNSS, Clubs, SOS...). La seule activité que je maintiens est la chorale le jeudi (4è,3è) et le vendredi (6è,5è) sous condition que **celle-ci se déroule à l'extérieur** (parking arrière du collège) et que les élèves portent le masque et soient distancés de 2 mètres chacun.
- **Les règles de passage à la cantine** restent inchangées ; cependant, afin de pallier au mieux les variations d'effectifs à la cantine, les menus pourront être modifiés en fin de service en fonction du nombre d'élèves présents.
- **Les règles d'entrée et de sortie du collège** restent inchangées
- **Les règles d'utilisation de la cour** restent inchangées, cependant, je me permets de vous alerter sur les pratiques de certains enfants, qui, parfois, amènent des friandises au collège et les distribuent pendant les récréations. Dans le contexte sanitaire actuel, cela peut représenter un vrai risque de contamination, c'est pourquoi, à mon corps défendant, je sanctionnerai systématiquement les enfants se livrant à ces pratiques et/ou ne respectant pas le port du masque. Je sais pouvoir compter sur vous pour expliquer à vos enfants la dangerosité de ce type de comportement.
- **Les heures d'étude** : pas d'études regroupant des élèves de classes différentes, si nous ne pouvions pas mettre les élèves en salle, ceux-ci iraient obligatoirement dans la cour (préconisation des autorités de santé sur la limitation des contaminations en extérieur avec port du masque)
- **Procédure de fermeture des classes en cas de nécessité** : si **1 élève était diagnostiqué Covid**, tous ses camarades de classe seraient systématiquement considérés comme "cas contacts" (signalés comme

auparavant auprès de l'ARS) et devraient s'isoler 7 jours. Nous nous organiserions alors pour assumer la continuité pédagogique en distanciel.

L'élève infecté devrait immédiatement quitter l'établissement, les camarades dits "cas contacts" quitteraient le collège sans urgence et la classe ne fermerait au plus tard que le lendemain.

Je reste à votre entière disposition pour répondre tout questionnement que vous pourriez vous poser.

Bien cordialement

B QUINTARD

Principal

